

Concept de sélection Beach volley pour la participation aux World University Championships 2024

10.11.2023

1. Principe

Les principes applicables pour le présent concept de sélection sont les **règles** définies par la FISU ainsi que les **directives relatives à la performance** publiées par Swiss University Sports pour les World University Championships.

Dans le cadre des FISU World University Championships Beach Sports, les World University Championships Beach volley auront lieu à Rio de Janeiro, du 02 au 08.09.2024.

2. Nombre de participants selon les règles de la FISU

Les nombres suivants de participant·e·s sont définis :

- Un tournoi femmes avec au maximum 32 équipes
- Un tournoi hommes avec au maximum 32 équipes

2.1 Conditions de participation

Les directives relatives à la performance de Swiss University Sports s'appliquent (extrait) :

- Citoyenneté suisse
- Âge : date de naissance du 01.01.1999 au 31.12.2006
- Statut d'étudiant·e, c'est-à-dire immatriculation régulière dans une universités ou HES reconnue, Suisse ou étrangère.
- Hautes écoles reconnues, voir : <https://www.swissuniversities.ch/fr/themes/enseignement-et-etudes/hautes-ecoles-suissees-accreditees>

3. Sélections

3.1. Critères de sélection

Appartenance à un cadre national ou lettre de recommandation de la fédération nationale.

3.2. Compétitions définies par SwissVolley

Néant.

3.3. Période de sélection

Du 01.01.2024 au 31.05.2024.

3.4. Demande de sélection

La demande de sélection doit être établie par le chef de discipline (CD) au plus tard le 01.06.2024. Le tout en concertation avec la fédération, sur la base des critères de sélection convenus.

Si le nombre d'athlètes remplissant les critères de sélection est supérieur à celui des places disponibles, il appartient au CD de procéder à une priorisation en fonction des directives relatives à la performance.

La demande se fait selon le modèle (feuille Excel).

3.5. Comité de sélection

La décision de sélection définitive est prise par le **comité de sélection** de Swiss University Sports:

- Simone Righenzi, Chef du sport d'élite Swiss University Sports
- Martina van Berkel, Vice-présidente Swiss University Sports
- Elias Hardmeier, représentant des athlètes au Comité de Swiss University Sports

La commission de sélection décide à la majorité des voix.

Une commission de recours est définie au sein du comité directeur de Swiss University Sports. Ses décisions sont définitives.

4. Aspects médicaux

À partir de leur sélection définitive, les participant·e·s sont soumis·e·s aux règles de l'AMA. Le site web www.sportintegrity.ch/fr fournit des informations complètes sur les droits et les obligations des athlètes ainsi que sur ceux de l'équipe d'encadrement (entraîneurs, coaches et physiothérapeutes).

Pour les athlètes ayant des chances avérées d'être médaillé·e·s ou diplômé·e·s, des dispositions particulières peuvent s'appliquer pour raisons médicales.

Le justificatif médical doit être fourni dès que la maladie ou la blessure survient. Le chef de discipline soumet simultanément à Swiss University Sports une proposition de compétitions alternatives ou de possibilités d'évaluation.

5. Communication

Après approbation par Swiss University Sports, le concept de sélection est publié individuellement sur le site web de Swiss University Sports, rubrique «Disciplines sportives». SwissVolley communique le concept aux athlètes concerné·e·s.

Le chef de discipline ainsi que la fédération nationale s'assurent que les athlètes et entraîneurs concerné·e·s ont vu, lu et pris connaissance du concept de sélection.

6. Coûts

Les athlètes sélectionné·e·s seront tenu·e·s à payer une contribution aux frais. Le montant s'élève à environ 20% des frais totaux, divisés par le nombre d'athlètes. En principe, la participation de l'athlète ne devrait pas dépasser CHF 550.00. (Un budget peut être présenté.) Chaque athlète doit voir individuellement, si sa participation peut être reprise par SwissVolley.

Le montant restant est financé par la haute école de l'athlète (20%) ainsi que par Swiss University Sports et SwissVolley.

7. Autres dispositions

Les athlètes se manifestent au plus tard 4 mois avant la manifestation en tant que «probables» auprès de leur CD. Les probables pris en compte sur GAMEMANAGER donnent leur accord de participation en cas d'une sélection. Ils et elles acceptent de suivre le programme de sélection proposé. Ils et elles participent à d'éventuelles épreuves de préparation et à toute activité en lien avec leur participation aux WUC.

Les probables seront saisi·e·s sur sus.gamemanager.ch par le CD (Nom / prénom / e-mail). Ils recevront un login personnel leur permettant de compléter leurs données individuelles.

Le rapport athlètes/officiels est fixé par la FISU. Lors du choix définitif, l'accent doit être mis sur le meilleur encadrement possible pour les athlètes. En cas de doute, la décision revient au chef du sport d'élite et au directeur générale Swiss University Sports.

8. Responsabilités

Chef de discipline Beach volley, Swiss University Sports

Reto

Ineichen

Service de Sport Santé UNIL – EPFL
Centre sportif universitaire de Dorigny
CH-1015 Lausanne
Tel. : +41 21 692 21 56
Mob. : +41 78 862 30 68
E-mail: reto.ineichen@unil.ch

Lausanne, 10.11.2023

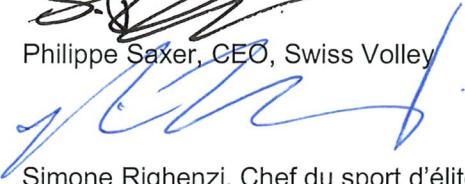
Reto Ineichen,



Sebastien Beck, Chef sport de performance Beach Volley, Swiss Volley



Philippe Saxer, CEO, Swiss Volley



Simone Righenzi, Chef du sport d'élite Swiss University Sports

